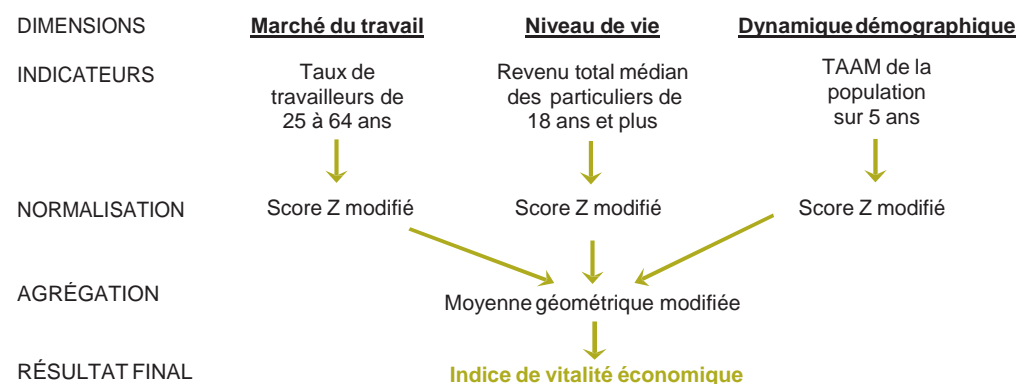


Indice de vitalité économique

Il représente la moyenne géométrique des variables normalisées de trois indicateurs, à savoir le taux de travailleurs de 25 à 64 ans, le revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus et le taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) de la population sur 5 ans, lesquels représentent chacun une dimension essentielle de la vitalité, soit respectivement le marché du travail, le niveau de vie et la dynamique démographique. La normalisation des variables a été effectuée à l'aide de la cote Z modifiée (aussi appelée « score Z modifié ») fondée sur l'écart absolu médian. La valeur de l'indice de vitalité économique peut être soit négative, soit positive. Une valeur négative signifie généralement que la localité accuse un retard en matière de vitalité économique par rapport à la majorité des localités québécoises et, à l'inverse, une valeur positive indique que la localité présente un résultat supérieur à la plupart des localités.

Représentation graphique du calcul de l'indice de vitalité économique des territoires



Source : Institut de la statistique du Québec.

Il importe de préciser que l'indice de vitalité économique est calculé, distinctement, pour deux échelles géographiques, à savoir les localités et les MRC. L'indice des MRC mesure la performance de chacune des MRC par rapport à celle des 104 MRC que compte le Québec. Quant à l'indice des localités, il mesure la performance de chacune des localités par rapport à celle de quelque 1 160 localités québécoises de 40 habitants et plus.

TAAM de la population sur 5 ans

Il représente la variation annuelle moyenne sur cinq ans de l'effectif de la population rapportée à la population moyenne de la période pour un territoire donné.

Taux de travailleurs de 25 à 64 ans

Il correspond au nombre de travailleurs, exprimé en pourcentage du nombre de particuliers ayant produit une déclaration de revenus. Quant au nombre de travailleurs, il comprend les personnes âgées de 25 à 64 ans qui occupaient un emploi au cours d'une année donnée, qu'elles aient été employées ou travailleuses autonomes. Les personnes qui étaient en emploi mais qui n'étaient pas au travail, comme celles qui se sont prévaluées du congé parental offert par le Régime québécois d'assurance parentale, sont également prises en compte dans le nombre de travailleurs.

L'estimation du nombre de travailleurs est établie en fonction des revenus d'emploi déclarés par chaque particulier. Ces revenus de travail sont ensuite rapportés à l'ensemble des montants déclarés au titre de revenus d'emploi, de prestations d'aide financière de dernier recours, de revenus de retraite et de prestations d'assurance-emploi. Aux fins de calcul, les montants relatifs aux prestations d'assurance-emploi sont ajustés afin qu'ils correspondent à un taux de remplacement de la rémunération assurable de 100 %. Ainsi, selon cette méthode d'estimation, un particulier qui a, pour une année donnée, 20 000 \$ en revenus d'emploi et 20 000 \$ en revenus d'assurance-emploi ajustés ne sera considéré en emploi que la moitié de l'année et ne comptera que pour 0,5 travailleur. En revanche, un particulier qui a uniquement des revenus d'emploi comptera pour 1,0 travailleur.

Revenu total médian des 18 ans et plus

Le revenu médian représente la valeur centrale qui sépare en deux parties égales un groupe donné de particuliers ayant un revenu : la première partie regroupe les particuliers de 18 ans et plus ayant un revenu inférieur à la médiane, et la seconde, les particuliers de 18 ans et plus ayant un revenu supérieur à la médiane.

Les données proviennent des informations fiscales tirées de la déclaration de revenus des particuliers et d'autres fichiers administratifs provenant de Revenu Québec.

Le revenu total médian, aussi appelé revenu avant impôt, se compose des salaires et traitements, du revenu net provenant d'un travail autonome, du revenu de placement, des pensions de retraite, des transferts gouvernementaux et des autres revenus en espèces. Les particuliers dont le revenu est nul sont exclus du calcul du revenu total médian. Les différentes sources de revenus retenues pour le calcul se définissent comme suit :

Salaires, traitements et commissions : regroupent les revenus d'emploi avant les retenues, les pourboires, les prestations d'assurance salaire, les autres revenus d'emploi et les prestations du Programme de protection des salariés moins les dépenses d'emploi et les déductions liées à l'emploi.

Revenu net provenant d'un travail autonome : désigne le revenu net (ou la perte nette) provenant de l'exploitation d'une entreprise non constituée en société et le revenu net provenant d'une société de personnes. Sont aussi inclus les revenus de commission d'un travailleur autonome à commission.

Revenu de placement : regroupe les intérêts de source canadienne, les dividendes de sociétés canadiennes imposables et les autres revenus de placement, dont les revenus de placement gagnés à l'étranger. À cela s'ajoutent les revenus tirés de la location de biens ainsi que les revenus nets provenant d'une société de personnes alloués à un associé qui s'est retiré. Ne comprend pas les gains nets ou les pertes nettes en capital. Les gains et les pertes sur les placements détenus dans un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) sont également exclus.

Revenu d'un régime de retraite privé : regroupe les prestations d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), les sommes reçues d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) – y compris un fonds de revenu viager (FRV) –, les sommes reçues d'un régime de pension agréé collectif (RPAC) – y compris un régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) –, les prestations d'un régime de participation différée aux bénéficiaires (RPDB), l'allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR) reçue en vertu de la Loi sur le bien-être des vétérans, les rentes ainsi que toutes autres prestations provenant d'un régime de retraite. Les pensions reçues par les particuliers d'un pays étranger sont également incluses. Sont exclus les remboursements de cotisations payées en trop.

Transferts gouvernementaux : regroupent les transferts courants versés par les administrations publiques fédérale et provinciale aux particuliers. Sont inclus dans cette composante du revenu les prestations d'assurance parentale, de Soutien aux enfants, d'assurance-emploi, d'assistance sociale, de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti, du Régime de rentes du Québec (RRQ) et du Régime de pensions du Canada (RPC), les indemnités de la CNESST et de la SAAQ ainsi que le crédit d'impôt pour solidarité et tous les crédits d'impôt remboursables provinciaux, dont le crédit d'impôt Bouclier fiscal instauré en 2016 par le gouvernement du Québec. Sont exclus les crédits d'impôt remboursables fédéraux, dont l'Allocation canadienne pour enfants, étant donné qu'ils n'ont pas à être déclarés sur le formulaire de déclaration de revenus des particuliers de Revenu Québec.

Autres revenus en espèces : comprennent les pensions alimentaires reçues, les bourses d'études, les subventions de recherche, le supplément de revenu reçu dans le cadre d'un programme d'incitation au travail et les autres revenus imposables.

Taux de couverture fiscale

Il représente le pourcentage de la population ayant produit une déclaration de revenus pour une année et un groupe d'âge donnés. Dans les tableaux statistiques, les données sur le revenu total médian et le taux de travailleurs sont accompagnées d'un astérisque (*) lorsqu'un territoire local présente un taux de couverture inférieur à 80 %, soit un taux nettement plus faible que le taux québécois. La sous-couverture fiscale dans un territoire donné peut être attribuable aux facteurs suivants :

- Un certain nombre de particuliers ne produisent pas de déclaration de revenus puisqu'ils n'ont pas d'impôt à payer ou parce qu'ils ne souhaitent pas demander de crédits d'impôt provinciaux ou de remboursements fiscaux.
- La méthode de géocodage utilisée pour produire les estimations annuelles de la population à l'échelle des localités est différente, à plusieurs égards, de celle utilisée pour répartir géographiquement les particuliers ayant produit une déclaration de revenus.
- La presque totalité des adresses inscrites dans les fichiers administratifs de Revenu Québec correspond à l'adresse de résidence du particulier. Toutefois, certaines personnes n'indiquent pas leur lieu de résidence comme adresse de correspondance, mais plutôt l'adresse du comptable ou du fiscaliste qui a rempli leur déclaration de revenus ou encore l'adresse du lieu d'affaires de leur entreprise, laquelle peut être située à l'extérieur de la localité où se trouve leur résidence.

Quintile

Répartition des territoires en cinq groupes égaux selon la valeur de l'indice de vitalité économique. Le premier quintile regroupe les territoires les plus vitalisés sur le plan économique, alors que dans le cinquième quintile, on trouve les territoires les moins vitalisés.

Score Z modifié

Le score Z modifié exprime la position relative d'un résultat par rapport à la médiane et à l'écart absolu médian. La valeur du score Z modifié peut être positive ou négative. Une valeur positive signifie qu'une localité affiche un résultat supérieur à la médiane des localités québécoises et, à l'inverse, une valeur négative indique un résultat inférieur à la médiane des localités. Le score Z modifié est exprimé selon la formule suivante :

$$\text{Score Z modifié}_t = \frac{(X_t - \text{med})}{\text{eam}}, \text{ où :}$$

X_t = valeur de la composante d'un territoire donné t ;

med = médiane de la composante de tous les territoires;

eam = écart absolu médian.

Superficie en terre ferme

Les superficies des territoires (version janvier 2020) sont estimées par l'Institut de la statistique du Québec à partir du Système sur les découpages administratifs (SDA) et de la Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ) du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Les calculs de superficies sont réalisés à l'aide de la projection conique équivalente d'Albers pour le Québec (NAD83).